

LA SÉCURITÉ EN TOUTE TRANQUILITÉ

VÉRIFIÉ PAR LE LNE  
LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS

AQUALARM<sub>v2</sub>

by maytronics



# ALARME DE PISCINE

NOUVELLE GÉNÉRATION

# SYSTÈMES D'ALARME POUR PISCINE

NOUVELLE GÉNÉRATION

## Aqualarm<sup>V2</sup>, la sécurité en toute tranquillité

### Maytronics : leader de la sécurité piscine

La Loi française impose qu'un dispositif de sécurité normalisé équipe toute piscine privative (enterrée et non close) à usage individuel ou collectif depuis le 31 décembre 2005.

Nos systèmes d'alarme de piscine obtiennent la confiance de plus de 2 000 revendeurs et professionnels.

### Conformité

norme NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009

Aqualarm<sup>V2</sup> a été soumis à la totalité des tests normatifs.

Passés avec succès sous le contrôle rigoureux du laboratoire indépendant (LNE), ils permettent à Aqualarm<sup>V2</sup> de répondre à l'ensemble des exigences de la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009.

Aqualarm<sup>V2</sup> est livré avec son attestation de conformité.

### Une efficacité à toute épreuve

Bénéficiant des dernières technologies à base de micro-processeurs, Aqualarm<sup>V2</sup> analyse en permanence les ondes générées dans votre piscine.

Son logiciel intégré utilise des techniques avancées de traitement du signal pour détecter efficacement les conditions d'alarme : ainsi, pas de déclenchements intempestifs !

### Principe de fonctionnement

En cas d'immersion ou de chute dans la piscine, les centrales de détection détectent et analysent la vague sous-marine et déclenchent leur(s) puissante(s) sirène(s) d'alarme.

Toutes nos alarmes de piscine bénéficient de la remise en route automatique après baignade et d'une garantie de 2 ans.

### Avantages de nos alarmes de piscine

- ✓ conformité à la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009
- ✓ environnement bassin préservé
- ✓ simplicité d'installation et d'utilisation
- ✓ prix adaptés aux budgets serrés
- ✓ remise en route automatique
- ✓ absence de déclenchement intempestif des nouvelles générations d'alarmes



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

conforme à la norme NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009	●
clavier tactile pour la gestion de la centrale	●
2 sirènes étanches intégrées (115 dB chacune)	●
bloc électronique étanche	●
technologie ultra faible consommation	●
sonde immergée	●
indication des états du système (piles, liaison radio...) par signal lumineux et sonore	●
système compatible avec la grande majorité des piscines*	●
alimentation par 4 piles alcalines fournies	●
report de centrale	en option

## Fiabilité et simplicité

- ✓ Aqualarm<sup>V2</sup> possède **2 modes de fonctionnement** : le mode surveillance et le mode baignade.
- ✓ Lorsque vous décidez de vous baigner, il vous suffit de taper votre code sur le **clavier tactile**.
- ✓ **Pas de risque d'oubli !**  
Après la baignade, et pour plus de sécurité, Aqualarm<sup>V2</sup> se remet en route automatiquement.
- ✓ **Le report de centrale** (*en option*) permet de déporter les signaux d'alerte et de défaillance au plus près de l'habitation.
- ✓ **Système anti-volet exclusif**  
Toute tentative de démontage, sans saisie préalable du code confidentiel, déclenche les sirènes intégrées.



**CE SYSTÈME  
D'ALARME NE SE  
SUBSTITUE PAS À LA  
RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE.  
IL N'A PAS POUR BUT NON PLUS  
DE SE SUBSTITUER À LA  
VIGILANCE DES PARENTS ET/OU  
DES ADULTES RESPONSABLES,  
QUI DEMEURE LE FACTEUR  
ESSENTIEL POUR LA  
PROTECTION DES ENFANTS  
DE MOINS DE 5 ANS.**

COORDONNÉES REVENDEUR :

maytronics  
Exceptional Pool  
Experience

ZI Athélia 2 - 34 avenue des Tamaris - 13704 La Ciotat cedex - FRANCE  
T. 04 42 98 14 90 - F. 04 42 08 64 46 - [www.maytronics.fr](http://www.maytronics.fr) - [contact@maytronics.fr](mailto:contact@maytronics.fr)

SA au capital de 344 003,90 € - RCS Marseille 2002 B 01104 - SIRET 441 743 002 00053 - NAF 316 D